

Demi-masque respiratoire bi-filtre en silicone, réf. 101XLA



101XLA

101XMA100

101XMA101

101XMA102

101XMA103

101XMA104

Description

- Le demi-masque est à utiliser avec les galettes filtrantes appropriées (voir ci-dessus).
- Selon les cas et le filtre choisi (voir informations ci-dessous), cet équipement pourra être utilisé pour la maintenance industrielle, l'épandage d'engrais, l'industrie chimique, l'application de peinture, la menuiserie, les filières du bois, de la cimenterie...

Caractéristiques techniques

- **Matériaux** : demi-masque respiratoire en silicone.
- **Système de fixation** : double fixation constitué d'un harnais de maintien dans la zone de la tête et de la nuque et d'une sangle élastique, assurant un excellent maintien et une parfaite étanchéité.
- **Équipement** : valve d'exhalation pour faciliter la respiration.
- **Atouts supplémentaires** : - Qualité et fiabilité d'une fabrication européenne ;
- Confortable et facilement réglable ;
- Livré avec un adaptateur et un préfiltre pour galette.
- **Conformité** : Ces équipements de protection respiratoire ont été testés suivant les normes européennes :
Pour le demi-masque DM7565: EN140:1999 ;
Pour les galettes, suivant les modèles : EN14387: 2004, EN143:2000.
Ils sont conformes à la Directive Européenne 89/686/CEE relative aux Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour une protection contre les risques irréversibles.
Homologation : attestations d'examen CE de type délivrées par le Centro Nacional de Medios de Protección, Autopista San Pablo, s/n, 41007 Séville, Espagne, Organisme notifié 0159.

Les filtres correspondant

Référence	Type de filtre	Conditionnement
101XMA100	A1	A l'unité
101XMA101	A1P3	A l'unité
101XMA102	ABEK1	A l'unité
101XMA103	ABEK1P3	A l'unité
101XMA104	P3	A l'unité

i Point infos

Retrouvez ci-dessous les **filtres à gaz** ainsi que leur **code couleur** respectant la directive 89/686/CEE :

- A** Protection contre les vapeurs organiques dont le point d'ébullition est > 65°C, solvants et hydrocarbures : acétates, acides, acrylates, alcools, benzène, éthanol, white spirit...
- AX** Protection contre les gaz et vapeurs organiques ayant un point d'ébullition ≤ 65°C : acétate de méthyle, acétone, butane, chloroforme, méthanol...
- B** Protection contre les gaz et vapeurs inorganiques, sauf monoxyde de carbone : acides, brome, cyanure, dioxyde de chlore, fluor, sulfure de carbone...
- E** Protection contre les acides, le dioxyde de soufre (SO₂) et le gaz hydrochloridrique.
- K** Protection contre l'ammoniac et certains dérivés aminés : aziridine, butylamine, hydrazine, méthylamine...
- P** Protection contre les poussières, aérosols solides et liquides toxiques.
- CO** Monoxyde de carbone.
- Hg** Vapeurs de mercure.

Les différentes classes de filtres à gaz :

Classe 1 : filtre galette (ex : A1) - petite capacité, teneur en gaz inférieure à 0.1 % en volume.

Classe 2 : filtre cartouche (ex : ABEK2) - moyenne capacité, teneur en gaz inférieure à 0.5 % en volume.

Classe 3 : pour une teneur en gaz inférieure à 1 % en volume.